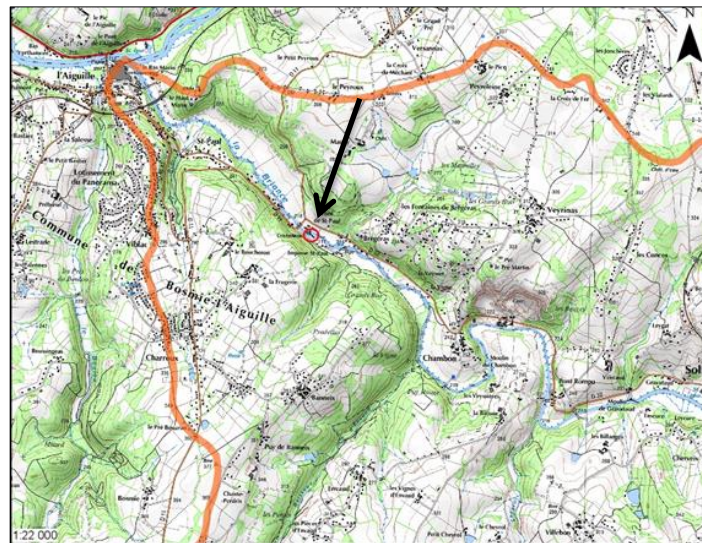


AMENAGEMENT D'UN MOULIN EN FAVEUR DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET DE LA PRÉVENTION DES INONDATIONS SUR LA COMMUNE DE CONDAT-SUR-VIENNE (87)



Face à des enjeux d'inondations et de continuité écologique, le propriétaire de l'ancien moulin de la Cristallerie de Saint Paul a fait appel au SABV afin de réaliser une étude puis des travaux sur ce site de manière à restaurer la continuité écologique et limiter l'impact des crues.

Le propriétaire n'utilisant plus la force motrice de l'eau a choisi la solution optimale pour rétablir la continuité écologique : l'effacement de l'ouvrage et le comblement du bief. Ce projet a permis de restaurer la continuité sur une partie de la Brieance en arasant le seuil de l'ancien moulin de la Cristallerie de Saint Paul.



Il a aussi permis de redonner à la rivière un aspect paysager agréable tout en minimisant l'impact des crues sur le bâtiment.

Maître d'ouvrage : Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV)

Période de réalisation et durée des travaux :

Les travaux ont eu lieu de juin 2015 à décembre 2015, en plusieurs étapes : l'effacement de l'ouvrage puis le comblement du bief et l'aménagement des berges avec des techniques de génie végétal.

Présentation des objectifs précis de l'action réalisée :

Sur ce site il existait 2 problématiques importantes : la discontinuité écologique (piscicole et sédimentaire) et un risque d'inondation de l'usine pouvant créer des problèmes économiques, de sécurité et de pollution de la rivière (zonage PPRI sur ce secteur). L'entreprise avait aussi un projet d'agrandissement de bâtiment.

Etat des lieux avant / après :



Vue d'ensemble avant travaux



Vue d'ensemble après travaux



Seuil du moulin avant travaux



Bief du moulin avant travaux

Coût total et financements du projet :

Le propriétaire a bénéficié d'aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à 70% et de 30% du Conseil Régional Limousin sur un **montant total d'environ 212 930€ HT** (étude + travaux).

Informations sur les aspects administratifs :

Après une rencontre avec le propriétaire et des explications sur ce genre de projet, le SABV a aidé le propriétaire dans ses démarches administratives. Pendant l'étude plusieurs réunions ont été réalisées avec l'ensemble des acteurs concernés pour décider du scénario le plus adapté pour ce site et échanger sur des points techniques ou administratifs.

Après le dossier définitif du projet détaillé rédigé par le bureau d'études, l'agent du SABV a accompagné le propriétaire dans les différentes démarches de déclaration de travaux aux services de la DDT, marché public pour le choix des entreprises. Les 2 entreprises retenues (5 à 6 salariés) ont effectué les travaux prévus selon un calendrier bien précis avec des réunions de chantier régulières.

Informations complémentaires sur la prestation :

L'entreprise, propriétaire du moulin, a également établi un plan d'urgence pour l'usine et sensibilisé le personnel en cas de crue centennale.

Documents utilisés qui seraient disponibles sur demande :

Les études et autres informations publiques peuvent être rendues disponibles si besoin.

Commentaires :

La Bricance est inscrite au classement en liste 2 pour l'anguille et les espèces holobiotiques de l'article L. 214-17 du code de l'Environnement et la masse d'eau est totalement déclassée pour le paramètre d'hydromorphologie au sens du SDAGE.

Un Contrat Territorial des Milieux Aquatiques vient d'être signé et prévoit un programme de restauration, de préservation et d'entretien des milieux aquatiques de ce bassin versant. Grâce à ces travaux, l'entreprise a également gagné de la place et a pu agrandir un bâtiment.

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Yoann BRIZARD et Clémence MOREAU

Mail : y.brizard@syndicat-bassin-vienne.fr et c.moreau@syndicat-bassin-vienne.fr

Président du Syndicat au moment de travaux : Philippe BARRY